

CONDITIONS GENERALES DE BANQUE

CANEVAS DES CONDITIONS DE BANQUE APPLICABLES A LA CLIENTELE ORABANK MALI JANVIER 2025

I. CONDITIONS GENERALES DU COMPTE		
1.1 – CONDITIONS D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DU COMPTE		
1.1.1 – Ouverture de compte (avec remise de la Convention de compte)		
1.1.1.1 – Compte chèques		
1.1.1.1.1 Compte courant particulier	Franco	
1.1.1.1.2 Compte courant société	Franco	
1.1.1.1.3 Compte courant entreprise individuelle	Franco	
1.1.1.1.4 courant administration publique	Franco	
1.1.1.1.5 Compte courant profession libérale	Franco	
1.1.1.1.6 Compte courant retraité	Franco	
1.1.1.1.7 Compte courant microfinance	Franco	
1.1.1.1.8 Compte courant diaspora	Franco	
1.1.1.1.9 Compte courant association, ONG et assimilées	Franco	
1.1.1.1.10 – Dépôt à terme	15 000 000	
1.1.1.2 – Compte d'épargne		
1.1.1.2.1 Compte d'épargne particulier	10 000	
1.1.1.2.2 Compte d'épargne diaspora	50 000	
1.1.1.2.3 – Compte d'épargne retraite (particuliers)	25 000	
1.1.1.2.4 – Plan Epargne Dynamique (PED)	Min FCFA 50 000	
1.1.1.2.5 – Plan Epargne Logement (PEL)	Min FCFA 50 000	
1.1.1.2.6 – Compte à terme (particulier, société, ONG et Associations)	10 000 000	
1.1.2.1 – Clôture de compte		
1.1.2.1.1 Particuliers	Franco	
1.1.2.1.2 Société	Franco	
1.1.2.1.3 A l'initiative de la banque	Franco	
1.1.2.1.4 – Dépôt à Terme	Franco	
1.1.2.1.5 – Compte d'épargne	Franco	
II - SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DES COMPTES		
2.1- GESTION DU COMPTE		
2.1.1 – Conditions débiteurices et frais		
2.1.1.1 – Commission de plus fort découvert	0.05%	
2.1.1.2 – Commission de mouvement débit (tout type de comptes courants).	0.03%	
2.1.1.3 – Intérêts débiteurs sur compte autorisé	TMM+7.5	
2.1.1.4 – Intérêts débiteurs sur compte non autorisé	TMM + 10	
2.1.1.4.2 – Intérêts débiteurs au-delà de l'autorisation		
2.1.1.5 – Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	TMM +7.5, avec pénalité de 2.5%	
2.1.1.5.1 comptes chèques		
2.1.1.5.2 Compte courant particulier	1 500	
2.1.1.5.3 Pack Utilité	2 000	
2.1.1.5.4 Pack Confort	5 000	
2.1.1.5.5 Pack Exclusif	15 000	
2.1.1.5.6 Compte courant société	5 000	
2.1.1.5.7 Compte courant entreprise	5 000	
2.1.1.5.8 Compte courant administration publique	5 000	
2.1.1.5.9 Compte courant microfinance	5 000	
2.1.1.5.10 Compte courant association, ONG	5 000	
2.1.1.5.11 Compte chèques retraité (retraité)	1 000	
2.1.2 – Relève de compte (tarifs par mois)		
2.1.2.1 – Mensuel	Franco	
2.1.2.2 – A la demande par mois (de plus de 3 mois)	1 000 par page	
2.1.2.2.1 – Relevé récapitulatif des frais annuels	Franco	
2.1.3 – Attestation		
2.1.3.1 – Attestation confirmation de solde	30 000	
2.1.3.2 – Attestation d'engagement bancaire	25 000	
2.1.4 – Attestation bancaire	50 000	
2.1.5 – Attestation de non engagement	25 000	
2.1.5.1 – Attestation de non imputation	Franco	
2.1.6 – Frais pour procuration	5 000	
2.1.7 – Attestation de virement permanent	10 000	
2.1.8 – Conditions créditices		
2.1.8.1 – Intérêts créditeurs pour les comotes d'épargne simple	3.5% par an entre 25 000 et 10 000 000 • Jusqu'à 5 000 000 décaissée	
2.1.8.2 – Intérêts créditeurs pour le plan épargne dynamique	3.75% pour la 1ère année, 4% pour la 2ème année et 4.25% à partir de la 3ème année	
2.1.8.2.1 – Durée du plan épargne dynamique	3 ans (Renouvellement 1 fois)	
2.1.8.2.2 – Plan rémunéré du plan épargne dynamique	10 000 000	
2.1.8.3 – Intérêts créditeurs sur compte épargne dans les packs	3.75% l'an	
2.1.8.4 – solde minimum compte épargne	25 000	
2.1.8.5 – taux intérêt sur dépôt à terme	Négociable sur la base de la durée et du montant supérieur à xof 10 millions	
2.1.8.6-Durée	Durée supérieure à 12 mois	
2.2- MOYENS DE PAIEMENT		
2.2.1 – Chèques		
2.2.2.1 – Délivrance de chèque avec l'hologramme en 3 jours ouvrés	Formule Z5 : FCFA 2 500 Formule 50 : FCFA 3 500 Formule 100 : FCFA 5 000	
2.2.2.2 – Lettre-chèques	Lettre chèque 50: FCFA 3 500 •Lettre chèque 100 : FCFA 5 000	
2.2.2.3 – Chèques de guichet	2 000	
2.2.2.4 – Certification de chèque	Client et non client : 5 000	
2.2.2.5 – Frais pour annulation chèque de banque	10 000	
2.2.2.6 – Opposition sur feuillet par l'émetteur	1 000/ feuillet	
2.2.2.7 – Opposition sur chèque par l'émetteur	1 chèque : 5 000 HT • 2 ou plus : 10 000 HT	
2.2.2.8 – Frais de destruction de chèque	5 000	
2.2.2.9 – Frais de rejet envoyé à la suite de l'absence ou insuffisance de provision (chèque de la place)	10 000	
2.2.2.10 – Expédition de chèque à domicile (pli simple)	5 000	
2.2.2.11 – Expédition de chèque à domicile (pli recommandé)	N/A	
2.2.2.12 – Autres réclamations dans la catégorie des oppositions	5 000	
2.2.2 – Cartes bancaires		
2.2.2.1 – Renouvellement/Cotisation annuelle :		
2.2.2.1.1 – Carte privative	N/A	
2.2.2.1.2 – Carte interbancaire internationale (avec VISA)	Carte Visa prépayée : 5 000 • Carte Visa Classique 10 000 Carte Visa Business 90 000 • Carte Visa Premier 90 000	
2.2.2.3 – Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Carte Visa prépayée : 5 000 • Carte Visa Classique 10 000 Carte Visa Business 90 000 • Carte Visa Premier 90 000 Carte Visa Classique 10 000 • Carte Visa Business 90 000 Carte Visa Premier 90 000	
2.2.2.4 – Frais de confection de carte en urgence	Carte Visa Business 90 000 • Carte Visa Premier 90 000 Carte Visa Classique 10 000 • Carte Visa Premier 90 000	
2.2.2.5 – Frais de rectification de carte (sauf defectuosité)	Carte Visa Classique 10 000 • Carte Visa Business 45 000 Carte Visa Premier 45 000	
2.2.2.6 – Rédition ou code confidentiel	5 000	
2.2.2.7 – Demande d'autorisation pour dépassement plafond de la carte bancaire	5 000	
2.2.2.7.1 – par le client : perte ou vol	Franco	
2.2.2.7.2 – par la banque : usage abusif (particulier)	Franco	
2.2.2.7.3 – par la banque : usage abusif (société)	Franco	
2.2.2.8 – Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Franco	
2.2.2.9 – Frais d'interdiction d'utilisation de carte	Franco	
2.2.2.10 – Mise sur surveillance : plafond à zéro	Franco	
2.2.2.11 – Mise sur surveillance : contrôle de solde	Franco	
2.2.2.12 – Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Communiquer selon le pays d'expédition	
2.2.2.13 – Ouverture de dossier de fraude	Franco	
2.2.2.14 Demande solde GAB ORABANK/client ORABANK	Franco	
2.2.2.16 – Retrait d'espèces dans les DAB		
2.2.2.15.1.1 – Dans la zone UEMOA	500	
2.2.2.15.1.2 – Hors Zone UEMOA	5% HT sur les cartes avec min 2 500 XOF	
2.2.2.15.1.3 Retrait GAB ORABANK/client ORABANK	Franco	
2.2.2.15.1.4 Retrait GAB zone UEMOA/client ORABANK	500	
2.2.2.15.1.5 Retrait GAB zone UEMOA/carte non ORABANK	500	
2.2.2.16 – Paiements		
2.2.2.15.2.1 – Dans la zone UEMOA	Franco	
2.2.2.15.2.2 – Hors Zone UEMOA	2% HT	
2.2.2.15.3 – Plafond mensuel carte de débit	10 000 000 XOF	
Plafond journalier carte de débit	2 000 000 XOF	
2.2.2.16 – Frais de recharge de la carte prépayée	1% TTC du montant rechargé avec un min de 1000 XOF	
2.2.3 – Virements et Prélèvements		
2.2.3.1 – Virements		
2.2.3.1.1 – Virement interne reçu ou émis (de compte à compte)	Franco	
2.2.3.1.2 – Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	National : 500 Régional : 2 000	
2.2.3.1.3 – Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	0.06%	
2.2.3.1.4 – Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	2 000	
2.2.3.1.5 – Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	Mise en place Franco, 500 pour bénéficiaire autre banque	
2.2.3.1.6 – Mise en place de Virement Permanent local ou autre	Franco	
2.2.3.1.7 – Modification de Virement Permanent	N/A	
2.2.3.1.7 – Commission sur virement	Cf tarification MAD	
2.2.3.1.8 – Remise de Virement (support télétransmission)		
2.2.3.1.9 – Mise à disposition de fonds		
2.2.3.2 – Prélèvements		
2.2.3.2.1 – Mise en place de l'autorisation de Prélèvement	Franco	
2.2.3.2.2 – Frais d'opposition sur avis de Prélèvement	Franco	
2.2.3.2.3 – Emission de Prélèvement par une entreprise	Franco	
2.2.3.2.4 – Paiement d'un Prélèvement	Franco	
2.2.3.2.5 – Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Franco	
2.2.3.2.6 – Frais de prélèvement impayé (sans provision)	10 000	
2.2.3.2.7-Frais de forçage	0 à 200 000 : 500 HT • 200 000 à 500 000 : 1 250 HT Au-delà de 500 000 : 0.25% min 5 000 max 100 000 (Voir SBA)	
2.2.3.3 – Effets de commerce		
2.2.3.3.1 – Frais sur paiement d'effets	Franco	
2.2.3.3.2 – Frais d'encaissement sur effets	0.3% min 5 000, max 50 000	
2.2.3.3.3 – Frais de protêt	5 000	
2.2.3.3.4 – Escompte de chèque crédit immédiat	Escompte 0.2% min 5 000, max 50 000	
2.2.3.3.5 – Encaissement d'effet domicilié à Orabank	2 500	
2.2.3.3.6 – Encaissement d'effet non domicilié à Orabank	10 000	
2.2.3.3.7 Acceptation d'effet	Franco	
2.2.3.3.8 Prolongation d'effet	10 000	
2.2.3.3.9 Impayé sur effet (retourné impayé)	Interne : Remettant franco/Tiré 10 000 • Compense : 15 000	
2.2.3.3.10-Frais de modification	Franco	
2.2.3.3.11- Frais de suppression	Franco	
III - SERVICES BANCAIRES		
3.1 – DATES DE VALEURS APPLOUÉES		
3.1.1 – Versement d'espèces		
3.1.1.1 – Versement d'espèces et virement sur compte d'épargne	J	
3.1.1.2 – Retrait d'espèces et virement d'un compte courant	1er jour de la quinzaine suivant l'opération	
3.1.1.3 – Retrait d'espèces et virement d'un compte d'épargne	J	
3.1.1.4 – Retrait d'espèces et virement d'un compte d'épargne	Dernier jour de la quinzaine précédant l'opération	
3.1.2 – Remise à l'encaissement de chèque	Credit au plus tard le premier jour ouvré, suivant celui de l'encaissement	
3.1.3 – Virement interne (de compte à compte)	Franco	
3.1.4 – Virement interbancaire reçu	Franco	
3.1.5 – Rejet de chèque	Frais chèques rejetés compense : Tiré 10 000 HT	
3.1.6 – Demande d'opposition	1 chèque : 5 000 HT 2 ou plus : 10 000 HT	
3.1.7 Frais de demande de solde	Franco	
3.1.8- Emission swift MT103 réseau Orabank	Clients : 5 000 HT com transfert	
	Clients : Com transfert 0,20% min 5 000, max 30 000. Frais de dossiers 5 000. Frais telex 12 000	
3.1.9- Emission hors réseau Orabank	Non clients : Com transfert 0,25% min 10 000, max 40 000. Frais dossiers 10 000. Frais telex 12 000	
3.1.10- Emission MT102	Franco	
3.1.11- RTGS reçu	Franco	

IV – AUTRES SERVICES (divers)	
1.1 – CONDITIONS D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DU COMPTE	
4.1 – Délivrance d'attestation bancaire (compte/solde) Audit-Contrôle	30 000
4.2 – Réclamation Clients :	Franco
4.3 – Frais d'ouverture de dossier de succession	5 000
4.4 – Frais d'ouverture dossier recouvrement	Franco
4.5 – Frais relatif saisie-arêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	10 000
4.6- Demande de la copie des pièces archivées	5 000 par pièce

V – SERVICE DE BANQUE A DISTANCE	
5.1 – GESTION INTERNET, TÉLÉPHONE MOBILE (PAR TYPE DE PRODUIT ADOSSE)	
4.1 – Délivrance d'attestation bancaire (compte/solde) Audit-Contrôle	2 000
5.2 – Virement électronique vers un autre établissement bancaire	500
5.3 – Transferts de fichiers WEB (à partir des systèmes de paiement)	Franco
5.4 – Service SMS banking	Franco
5.5 – Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile	Compte Particulier : 2 000 •Compte Société : 5 000
5.5.1 – Souscription à K&A2	Compte Particulier : Franco •Compte Société : Franco
5.6 – Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Franco

VI – GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT	
6.1 – LETTRE DE DÉCLARATION À LA CIP	
6.2 – FRAIS DE REJET DE CHÈQUE IMPAYÉ SUITE ABSENCE OU INSUFFISANCE DE PROVISION	10 000

V – SERVICE DE BANQUE A DISTANCE	
9.1 – ACHAT ET VENTE DE BILLETS DE BANQUE /EUR	
9.2 – DOLLAR ET AUTRE DEVISE	Cours acheteur du jour
9.3- VENTE EURO	1% pour client et 2% pour les non clients
9.4- VENTE DOLLAR	Cours vendeur du jour
9.5-RETRAIT ESPÈCES DATE DE VALEUR	J place Bamako
9.6-VERSEMENT D'ESPÈCES DATE DE VALEUR	J place Bamako

VI – GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT	
10.1 – GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE	
10.2- LES PRODUITS IARD	Suivant tarification des assureurs

IX – OPERATIONS DE CHANGE	
9.1 – ACHAT ET VENTE DE BILLETS DE BANQUE /EUR	
9.2 – DOLLAR ET AUTRE DEVISE	Cours acheteur du jour
9.3- VENTE EURO	1% pour client et 2% pour les non clients
9.4- VENTE DOLLAR	Cours vendeur du jour
9.5-RETRAIT ESPÈCES DATE DE VALEUR	J place Bamako
9.6-VERSEMENT D'ESPÈCES DATE DE VALEUR	J place Bamako

X – ASSURANCES	
10.1 – GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE	
10.2- LES PRODUITS IARD	Suivant tarification des assureurs

XI – OPERATIONS DE CREDIT	
11.1 – CRÉDIT DE TRÉSORERIE ET PRÊT À LA CONSOMMATION (TAUX D'INTERÊT À DÉTERMINER PAR RAPPORT AU TMM+MARGE)	
11.2 – AUTRES CRÉDITS À COURT TERME (TMM +MARGE)	TMM+10%
11.3 – DÉCOUVERT EN COMPTE NON CONVENU OU NON FORMALISÉ (TMM +MARGE)	TMM+10%
11.4 – DÉCOUVERT EN COMPTE CONVENU ET FORMALISÉ (TMM +MARGE)	TMM+10%
11.5 – CRÉDITS À L'HABITAT	TMM+3%
11.5.1 – MOYEN TERME (TMM +MARGE)	TMM+10%
11.6 – MAIN LEVÉE HYPOTHEQUE PARTIELLE OU TOTALE (HORS FRAIS NOTAIRES ET D'ENREGISTREMENT)	Franco
11.7 – AVENANT SUR CONTRAT DE PRÊT (HORS FRAIS NOTAIRES ET D'ENREGISTREMENT)	Franco
11.7.1 – MODIFICATION SIMPLE (DATE D'ÉCHÉANCE, N° DE COMPTE OU PÉRIODICITÉ)	Franco
11.8 – MODIFICATION DE TAUX AVEC RÉDUCTION DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT	Franco
11.9 – AUTRE MODIFICATION NECESSITANT UNE RÉDACTION D'ACTE	Franco
11.10 – DEMANDE DE DÉCOMPTÉ FACTURE CERTIFIÉES	TMM+10%
11.11 – DEMANDE D'ÉDITION DE TABLEAU D'AMORTISSEMENT	
11.12 – FRAIS D'ÉCHÉANCE IMPAYÉE (PÉNALITÉS SUPPLEMENTAIRES)	Max 2%
11.13 – FRAIS D'ÉTUDES DES DOSSIERS DE PRÊT	Particulier : 2%HT, avec un Maximum de FCFA 50 000 HT Sociétés : 2%HT, avec un Maximum de FCFA 5 000 000 HT

11.14 – COMMISSION DE STRUCTURATION DE LIGNE	1.5% par trimestre indivisible HT
11.15 – CAUTIONS ET AVALS DE TRAITÉS	2%HT, avec un Maximum de FCFA 5 000 000 HT
11.16- FRAIS DE DOSSIERS CAUTIONS ET AVALS	Taux du DAI+1 % sur la période à couvrir
11.17 – AVANCE SUR DÉPÔT A TERME A CONCURRENCE MAXIMUM DE 90% DU MONTANT	5% sur l'encours restant à couvrir
11.18 – PÉNALITÉ DE RUPTURE DE CONTRAT DE CRÉDIT	

XII – OPERATIONS AVEC L'ETRANGER	
12.1 – ENCAISSEMENT CHÈQUE ET EFFET EN DEVISES	
12.1.1 – EURO	
12.1.1.1- Frais de dossier	15 000
12.1.1.2- Commission d'encaissement	15 000 + frais DHL
12.1.1.3- Frais d'envoi	0.25% min 25 000
12.1.1.4- Provision pour retour de chèques impayés	35 000 + frais correspondant
12.1.1.5 - Avis de sort/SWIFT	Franco
12.1.1.6 – date de valeur de crédit pour compte	30 jours pour l'Euro minimum
12.1.2 - AUTRES DEVISES	
12.1.2.1- Commission de change	0.60%
12.1.2.2- Commission d'encaissement	0.2% min 25 000 + frais DHL
12.1.2.3- Avis de sort/SWIFT	10 000
12.1.2.4- Provision pour retour de chèques impayés	35 000 + frais correspondant
12.1.1.5 – date de valeur de crédit pour compte	30 jours pour l'Euro minimum
12.2 - Emission d'effets en devises	
12.2.1 – EURO	
12.2.1.2 - Com de transfert	0.90%
12.2.1.3- Frais swift	15 000
12.2.1.4 - Frais liés à l'autorisation de change	10 000
12.2.1.5- Frais escompte de chèque	1% du montant avec min 15 000 + frais DHL
12.2.2 - AUTRES DEVISES	
12.2.2.1 - Frais de dossier	N/A
12.2.2.2 Com de transfert	0.90%
12.2.2.3- Frais liés à l'autorisation de change	10 000
12.2.2.4 -Frais Swift	15 000

Opération de transfert	
12.3.1- Client d groupe Orabank	
12.3.1.1 – commission d transfert	5 000
12.3.1.2.1 0 à 5 000 000	Franco
12.3.1.2.2 au-delà de 5 000 000	0.10% max 100 000
12.3.2 - Non client du groupe Orabank	
12.3.2.1 – commission de transfert	5 000
12.3.2.2.1 0 à 5 000 000	Franco
12.3.2.2.2 au-delà de 5 000 000	0.15% max 100 000
12.3.1 - EURO	
12.3.1.1 - Frais fixe client	1.5% min 20 000
12.3.1.1.1 – non clients	1.75% min 25 000
12.3.1.2 -Frais liés à l'autorisation de change	10 000
12.3.1.3- Frais swift	15 000
12.3.1.4 - Autres frais (à préciser) dossiers	25 000
12.3.1.5- frais correspondant	10 000
12.3.2.1 -Frais de dossier	25 000
12.3.2.2 -Frais liés à l'autorisation de change	10 000
12.3.2.3- Frais Swift	15 000
12.3.2.4 -commission clients	1.75% min 20 000
12.3.2.5.1 – commission non client	2% min 25 000
12.3.2.5.2 – frais correspondant	10 000
12.3.2.6- commission de change	0.25%
12.4 - Transferts reçus de l'étranger	
12.4.1 Commission d'acceptation	Franco
12.4.2 Commission de change (hors zone franc)	Franco
12.4.3- non clients	10 000

XIII – REMISE/ CREDIT DOCUMENTAIRE	
13.1 – REMISE DOCUMENTAIRE IMPORT	
13.1.1 - Commission de manipulation (frais de dossiers)	Clients : 15 000 • Non clients : 25 000
13.1.1.1- Commission d'ouverture	0,5% par trimestre (min 25 000)
13.1.1.2- Commission d'acceptation	Clients : 15 000 • Non clients : 25 000
13.1.3 - Commission d'encaissement	Clients : 0.25% min 20 000 • Non clients : 0.5% min 20 000
13.1.4 - Commission de transfert de document à une autre banque	(Cf.IV- commission de transfert)
13.1.4.1- retour document impayé	50 000 + frais OHL
13.1.5 Commission de transfert	5 000
13.1.6 frais swift	12 000
13.2 - REMISE DOCUMENTAIRE EXPORT	
13.2.1 - Commission de domiciliation/dossier	0.15% min 10 000
13.2.2 - Commission de négociation	0.25% min 20 000
13.2.3 - Frais d'envoi Afrique	50 000
13.2.4 - Frais d'envoi hors Afrique	50 000
13.2.5 - Commission de dossier	50 000
13.2.6 - Commission d'amendement	15 000
13.2.7 - Commission d'encaissement	0.20% min 15 000
13.2.8 PDL	20 000
13.2.9 Frais d'impayé par valeur + PDL	50 000 + frais OHL